



SOUS-COMMISSION DES ETUDES

PROCES-VERBAL

de la quinzième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 18 février 2004, 9 H 30, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.

Confirmé le 17 mars 2004

Procès-verbal de la quinzième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 18 février 2004, 9 h 30, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.

MEMBRES	PRÉSENT	ABSENT
Beaufils, Alain Professeur Département des sciences administratives	X	
Benyahia, Ilham Professeure Département d'informatique et d'ingénierie	X	
Côté, Denyse Professeure Département de travail social et des sciences sociales		X
Dallaire, François Chargé de cours Département d'études langagières		X
Gagnon, Serge Professeur Département de travail social et des sciences sociales		X
Lequin, Jacques-André Professeur Département de relations industrielles	X	
Lussier, Madeleine Directrice Module des sciences comptables	X	
Pelletier, Daniel Doyen des études Décanat des études	X	
Sinclair, Francine Professeure Département des sciences de l'éducation	X	
OBSERVATEURS		
Beaudoin, Michèle Adjointe à la gestion modulaire Décanat des études	X	
Tessier, Pierre Directeur de la bibliothèque		X
INVITÉS		
Bourget, Monique Directrice Module du travail social	X	
André Régimblad Agent de recherche Décanat des études	X	
SECRÉTAIRE		
Fortin, Évelyne Agente de recherche Décanat des études	X	

Le président de la Sous-commission des études, monsieur Daniel Pelletier, doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 35.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Alain Beaufils
appuyée par monsieur Jacques-André Lequin
les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion:

- 2 - PERIODE D'INFORMATION ET QUESTIONS
- 3 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA QUATORZIEME REUNION DE LA SCE
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Affaires en découlant
- 4 - RAPPORT D'EVALUATION ET PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE CERTIFICAT EN TRAVAIL SOCIAL – 4155
- 5 - RAPPORT D'EVALUATION DU PROGRAMME DE MAITRISE EN RELATIONS INDUSTRIELLES ET EN RESSOURCES HUMAINES – 3896; 3898
- 6 - PROCHAINE REUNION
- 7 - LEVEE DE L'ASSEMBLEE

2 - PERIODE D'INFORMATION ET QUESTIONS

Le président fournit des informations sur les points présentés ci-après.

Mandat du recteur de l'UQO

Le recteur de l'UQO, monsieur Francis R. Whyte, a avisé le Conseil d'administration de son intention de ne pas solliciter un troisième mandat et de son souhait de quitter ses fonctions à compter de juillet 2004.

Remplacement du membre chargé de cours de la sous-commission des études

Le syndicat des personnes chargées de cours n'a pas, à ce jour, délégué un de ses membres pour assister à titre d'invité aux réunions de la Sous-commission.

Rapport sur la formation en langues autres que le français

La Commission des études, lors de sa réunion du 10 février 2004, a décidé de prolonger d'une année l'offre des programmes en anglais. Le Conseil d'administration a adopté à la majorité, lors de sa réunion du 17 février 2004, une résolution allant dans le même sens.

Le président d'assemblée demande le huis clos et l'assemblée décide de ne pas rédiger de compte rendu de ses délibérations.

Après que le huis clos ait été levé, il est proposé par monsieur Jacques-André Lequin, appuyé par monsieur Alain Beaufils, d'adopter une résolution visant à ce que le rapport *La formation en langues autres que le français* soit soumis pour discussion à la prochaine réunion de la Sous-commission des études. La proposition 15-SCE-43 est adoptée à l'unanimité.

3 - PROCES-VERBAL DE LA QUATORZIEME REUNION DE LA SCE

3.1 Adoption

Sur proposition de madame Madeleine Lussier
appuyée par madame Francine Sinclair
les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatorzième réunion.

3.2 Affaires en découlant

Dossiers de fermeture de programmes

Ces dossiers n'ont pas été soumis à la Commission des études de février.

Majeure en communication

Ce dossier a été présenté à la Commission des études du 10 février et au Conseil d'administration du 17 février 2004.

4 - RAPPORT D'ÉVALUATION ET PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE CERTIFICAT EN TRAVAIL SOCIAL – 4155

Présentation du projet

Un dossier d'évaluation avait été soumis à la Sous-commission des études de premier cycle en mai 2001. La Sous-commission avait alors estimé nécessaire que le Conseil de module du travail social entreprenne une réflexion quant à la spécificité de ce programme par rapport au programme de Baccalauréat en travail social et par rapport aux autres programmes de premier cycle de l'Université. Depuis, la gestion du module a été assumée par trois directeurs différents ce qui a engendré des délais pour le suivi du dossier. Le Conseil de module du travail social a, au cours des derniers mois, repris la réflexion quant au programme, réflexion à la suite de laquelle un complément au dossier d'évaluation ainsi qu'un projet de modification du programme ont été préparés.

En raison de délais importants dans le cheminement de ce dossier d'évaluation et de modification, le décanat des études choisit de présenter simultanément le rapport d'évaluation et les modifications subséquentes à la Sous-commission des études pour avis. Cette procédure a reçu l'aval de la Direction des études de premier cycle de l'Université du Québec.

Commentaires des membres

Les membres sont d'avis que la réorientation donnée au programme, notamment en axant son contenu sur une formation théorique en remplacement de la formation en intervention, satisfait les recommandations des experts externes et de la Sous-commission des études de premier cycle.

Certaines questions sont soulevées par les membres sur les points suivants :

- Approbation du dossier de modification
L'assemblée départementale a-t-elle entériné les modifications proposées ?
- Objectifs du programme
Le mot «décrire» indiqué comme but du programme n'est pas adéquat ; il faudrait le remplacer.
- Admissions
 - Y a-t-il vraiment lieu de conserver le DEC comme condition d'admission ?
 - Compte tenu du fait qu'aucun cours n'a de préalable, pourquoi restreindre les admissions au trimestre d'automne ?
 - Comment l'expérience des étudiants admis sur la base «adultes» est-elle validée ?
- Cours
 - Le cours TSO1033 a un contenu du domaine de la psychologie ; ne devrait-il pas être siglé PSY ?
 - aucun des cours proposés ne touche spécifiquement l'éthique ce qui était l'une des recommandations de l'évaluation précédente ;
 - il n'y a aucun cours propre au certificat ;
 - le fait qu'un même cours soit, dans un trimestre donné, offert sur deux plages horaires peut avoir une incidence sur les coûts du programme ;
 - des cours de fin de programme du baccalauréat sont prévus au programme ; les étudiants seront-ils en mesure de réussir ces cours ?
- Soutien aux étudiants admis sur la base «adultes»
Comment s'effectue le soutien aux étudiants admis sur la base «adultes».
- Données
Certaines données de la section 7 du complément d'information à l'évaluation incluent l'année 2003 et d'autres ne l'incluent pas ; elles devraient toutes être présentées pour la même période.

Informations supplémentaires

Le doyen des études apporte certaines précisions relativement aux points soulevés :

- L'assemblée départementale a, dans le cadre de ses responsabilités, approuvé les cours prévus au programme ;
- les conditions d'admission ont été assouplies du fait qu'il n'y ait plus d'exigences au niveau de l'expérience en intervention ;
- la validation des expériences des candidats est effectuée par le Bureau du registraire à partir des attestations d'emploi fournies avec la demande d'admission ;
- lors de la modification du baccalauréat en travail social il avait été convenu que le cours TSO1033 demeurerait au département du travail social et des sciences sociales car les professeurs qui donnent ce cours ont la formation et l'expertise requises ;
- l'aspect éthique est fréquemment abordé dans les cours du domaine ; l'offre d'un cours spécifique devient par ailleurs moins nécessaire du fait que la formation ne vise plus l'intervention ;

- à court terme, le cours ARU sera adapté pour la clientèle admise sur la base du DEC et pour celle admise sur la base «adultes».

La directrice du module du travail social est invitée à se joindre à l'assemblée. Elle fournit les informations complémentaires suivantes :

- Approbation du dossier de modification
Le département a bien accueilli le projet de modification qui a été perçu comme une solution aux problèmes existants et s'est dit prêt pour l'offre du programme modifié.
- Objectifs du programme
Il n'y a pas d'objection à remplacer le verbe «décrire» par «comprendre» tel que proposé par les membres.
- Admissions
 - Le certificat offrant désormais à l'étudiant la possibilité de poursuivre des études dans un domaine autre que celui du travail social, il est à propos de conserver le DEC à titre de condition d'admission ;
 - l'admission au trimestre d'automne était logique pour le certificat correspondant à la première année du baccalauréat mais, avec la modification, le Conseil de module pourrait examiner la possibilité d'admettre des étudiants aux autres trimestres.
- Cours
 - Les cours inclus présentement couvrent bien tous les aspects qui doivent être abordés dans ce programme ; un cours spécifique au programme n'ajouterait rien ;
 - l'offre d'un même cours sur deux plages horaires est actuellement à l'essai et est très appréciée par les étudiants ;
 - les premiers trimestres du programme du baccalauréat en travail social comportent une forte concentration de cours visant l'intervention de sorte à très tôt outiller les étudiants. Aussi les cours des 4^e et 5^e trimestres, axés sur la théorie, ouverts aux étudiants du certificat ne sont pas nécessairement plus exigeants.
- Soutien aux étudiants admis sur la base «adultes»
Le soutien aux étudiants se fait par le biais du cours ARU qui est exigé de certains étudiants suite aux entrevues de sélection.

La directrice du module du travail social quitte l'assemblée.

Recommandations

Les membres conviennent de faire les recommandations suivantes :

- Que le module examine la possibilité d'ouvrir les admissions à ce programme aux trimestres d'hiver et d'été ;
- dans les objectifs du programme, remplacer le verbe «décrire» par le verbe «comprendre» ;

Après délibérations, sur proposition de monsieur Alain Beaufils appuyée par madame Madeleine Lussier la résolution 15-SCE-44 est adoptée à l'unanimité.

5 - RAPPORT D'EVALUATION DU PROGRAMME DE MAITRISE EN RELATIONS INDUSTRIELLES ET EN RESSOURCES HUMAINES – 3896; 3898

Monsieur Lequin ayant agi à titre de responsable du Comité d'évaluation du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, il est invité à quitter l'assemblée pour la période de discussion.

Présentation du projet

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la Sous-commission des études eu égard au dossier d'évaluation du programme de Maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines (3896 ; 3898).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, un Comité de programme a été mis sur pied et a procédé à l'évaluation de ce programme conformément à la *Politique d'évaluation des programmes à l'UQO*.

Commentaires des membres

De façon unanime, les membres soulignent la qualité du dossier qui leur est soumis, la vigueur du travail accompli et ils souhaitent que leurs félicitations soient transmises au Comité d'évaluation.

Le seul élément soulevé a trait au fait que les ressources matérielles sont peu abordées dans le rapport. Le doyen des études fait valoir que dans ce type de programme, les ressources matérielles autres que la bibliothèque et l'informatique sont peu mises à contribution.

Monsieur Jacques-André Lequin, responsable du Comité d'évaluation, se joint à l'assemblée accompagné de monsieur André Régimbald, agent de recherche du décanat des études.

Le doyen des études transmet les félicitations des membres de la Sous-commission.

Monsieur Régimbald quitte l'assemblée.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Alain Beaufiles
appuyée par madame Ilham Benyahia
la résolution 15-SCE-45 est adoptée à l'unanimité.

6 - PROCHAINE REUNION

Il est prévu que la Sous-commission des études se réunisse à nouveau le 17 mars 2004. Si cette date devait changer, les membres seront avisés.

7 - LEVEE DE LA REUNION

Sur proposition de madame Madeleine Lussier
appuyée par madame Ilham Benyahia
les membres conviennent de lever la réunion à 11 h 16.

** Document original signé

Le président

La secrétaire

RESOLUTIONS ADOPTEES
LORS DE LA QUINZIEME REUNION DE LA
SOUS-COMMISSION DES ETUDES
TENUE LE MERCREDI 18 FEVRIER 2004

- 15-SCE-43** CONCERNANT LE RAPPORT *LA FORMATION EN LANGUES AUTRES QUE LE FRANÇAIS.*
- 15-SCE-44** CONCERNANT LE RAPPORT D’EVALUATION ET LE PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE CERTIFICAT EN TRAVAIL SOCIAL – 4155
- 15-SCE-45** CONCERNANT LE RAPPORT D’EVALUATION DU PROGRAMME DE MAITRISE EN RELATIONS INDUSTRIELLES ET EN RESSOURCES HUMAINES – 3896; 3898

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 15-SCE-43

concernant le rapport *La formation en langues autres que le français*.

adoptée par la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quinzième réunion le mercredi 18 février 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le mandat général de la Sous-commission des études de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes d'études de tous les cycles ;

ATTENDU le rapport *La formation en langues autres que le français* qui vise des programmes d'études ;

ATTENDU les explications du doyen des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

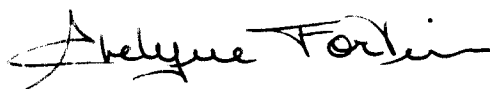
Sur proposition de monsieur Jacques-André Lequin
appuyée par monsieur Alain Beaufils

IL EST RÉSOLU :

DE DISCUTER du rapport *La formation en langues autres que le français* lors de la réunion de la Sous-commission des études de mars 2004.

ADOPTÉE à l'unanimité

La secrétaire,



Évelyne Fortin

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 15-SCE-44

concernant le rapport d'évaluation et le projet de modification du programme de Certificat en travail social – 4155.

adoptée par la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quinzième réunion le mercredi 18 février 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais* ;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la 160^e réunion de la Sous-commission des études de premier cycle tenue le 9 mai 2001 et la résolution 160-SCEPC-484 alors adoptée ;

ATTENDU la résolution du Conseil de module du travail social en date du 18 novembre 2003 adoptant les modifications du programme de Certificat en travail social ;

ATTENDU le dossier d'évaluation du programme de Certificat en travail social ;

ATTENDU le document *Complément à l'évaluation et projet de modification du programme de Certificat en travail social* ;

ATTENDU le triptyque présentant les modifications du programme ;

ATTENDU les descripteurs de cours proposés ;

ATTENDU les éclaircissements fournis par la directrice du Module du travail social ;

ATTENDU les explications du doyen des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Alain Beaufile
appuyée par madame Madeleine Lussier

IL EST RÉSOLU :

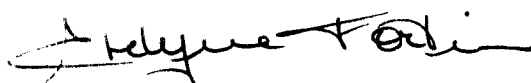
DE RECOMMANDER à la Commission des études de recevoir le rapport d'évaluation du programme de Certificat en travail social – 4155.

DE RECOMMANDER à la Commission des études d'approuver le projet de modification du programme de Certificat en travail social – 4155.

DE RECOMMANDER à la Commission des études de mandater le doyen des études afin d'assurer les concordances requises et nécessaires avec les programmes de premier cycle offerts par notre Établissement s'il y a lieu.

ADOPTÉE à l'unanimité

La secrétaire,



Évelyne Fortin

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 15-SCE-45

concernant le rapport d'évaluation du programme de Maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines – 3896 ; 3898.

adoptée par la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quinzième réunion le mercredi 18 février 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU le *Rapport d'auto-évaluation de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines pour la période 1995-2000 (3896 ; 3898)* ;

ATTENDU l'*Avis d'expertise externe - Programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines* ;

ATTENDU les *Commentaires des membres du Comité des programmes de cycles supérieurs – relations industrielles* à l'avis d'expertise externe;

ATTENDU la résolution du Comité de programme de la Maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines en date du 27 janvier 2004 adoptant le rapport d'auto-évaluation ;

ATTENDU les éclaircissements fournis par le responsable du programme, monsieur Jacques-André Lequin, et un agent de recherche du Décanat des études, monsieur André Régimbald ;

ATTENDU les explications du doyen des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

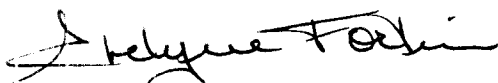
Sur proposition de monsieur Alain Beaufils
appuyée par madame Ilham Benyahia

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à la Commission des études de recevoir le rapport d'évaluation du programme de Maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines – 3896 ; 3898.

ADOPTÉE

La secrétaire,



Évelyne Fortin